

AVIS DE COURSE
COUPE DE France MINIMES WINDFOIL
10 ET 11 JUILLET 2025
CHERBOURG EN COTENTIN

Autorité organisatrice (AO) : Ligue de Voile de Normandie / FFVOILE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1** - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile y compris l'annexe B*
- 1.2** - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3** - les règlements fédéraux

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles au plus tard à 20h le 9/07/2025

2.2 Les IC seront disponibles sur le mini site officiel du championnat en suivant ce lien : <https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfm-infos-sur-lepreuve/cfm-coupes-de-france-flottes-partagees/>

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable en suivant ce lien : <https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/cfm-infos-sur-lepreuve/cfm-coupes-de-france-flottes-partagees/>

3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

3.3 En cas de panne du site internet un affichage papier des IC et des informations sera mis en place sur les algécos jury du village coureurs.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les concurrents sélectionnés et inscrits au Championnat de France Minimes 2025.

4.1 Le lien pour les inscriptions est le suivant : <https://evenements.ffvoile.fr/championnats-de-france-jeunes/inscriptions-en-ligne/>

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : 45 € par coureur

5.2 Remboursement :

En cas de désistement, les concurrents ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'AO, déduction faite des frais de gestion de dossier de 5 €.

Si un concurrent ou un accompagnateur inscrit à l'épreuve ne peut se rendre sur le lieu de la

compétition en raison de mesures sanitaires et sécuritaires appliquées par sa région ou son pays, réduisant de fait la mobilité ou les possibilités de déplacement vers le lieu de la compétition, aucune demande de remboursement concernant les frais de déplacement et d'hébergement, versés par les participants, ne pourra être acceptée.
En s'inscrivant à la compétition, chaque participant reconnaît être conscient de cet état de fait.

6 PUBLICITE

- 6.1** [DP] [NP] Les windsurf doivent afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. La pose et l'entretien de cette publicité sont de la responsabilité de l'équipage qui devra, si nécessaire, la remplacer
- 6.2** [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 FORMAT DE COURSE

Course en flotte partagée. Chaque coureur tirera au sort son matériel pour une session de courses. À la fin de chaque session, un nouveau tirage au sort aura lieu.

8 PROGRAMME

- 8.1** Confirmation d'inscription le mercredi 9 et le jeudi 10 juillet
- 8.3** Jours de course :

Jeudi 10 juillet	12h00 – Briefing et courses à suivre
Vendredi 11 juillet	10h00 – Briefing et courses à suivre 15h30 – Proclamation des résultats

- 8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

9 ÉQUIPEMENT

- 9.1** Les flotteurs, les foils et les gréements seront fournis par l'AO.

10 LES PARCOURS

Les parcours seront de type construits et seront précisés chaque jour au briefing.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

- 12.1** 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 12.2** Le score d'un bateau dans une série doit être le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses 2 plus mauvais scores.
- 12.3**
- a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
 - b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - c) Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 13.1** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 SÉCURITÉ

[DP] Matériels de sécurité :

Il est de la responsabilité des concurrents de se conformer à la réglementation D240.

Le moyen de repérage lumineux n'est pas exigé pendant la compétition.

Port du casque conforme : EN 1385, **ATTENTION VOUS DEVEZ VENIR AVEC VOTRE PROPRE CASQUE.**

Port des équipements individuels de flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins – 100 NW / plus de 30 kg – 50 NW)

Combinaison isothermique jambes longues d'une épaisseur minimum de 1,5mm portée intégralement.

Veste ou gilet d'impact.

17 PRIX

Les trois premiers et les trois premières seront récompensées.

18 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17 rue Henri Bocquillon

75015 Paris

www.ffvoile.fr

Email : pierrick.wattez@ffvoile.fr